



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU
TITRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT - RENOVATION DES
PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC »**

**DÉCISION N° DM-23-115
EN DATE DU 27 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de rénovation de l'éclairage public en vue de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions lumineuses ;

CONSIDÉRANT que le programme de modernisation de l'éclairage public concerne : l'Avenue Quinson, la Rue des Trois Territoires, la Rue Crébillon, le Square Saint Louis, l'Avenue du Petit Parc, le Mail du 8 mai 1945, le Square Exotique, la Rue Maunoury, la Rue Victor Basch et l'Avenue du Petit Parc ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » ;

CONSIDÉRANT l'urgence écologique et la nécessité d'apporter des solutions au réchauffement climatique ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat pour la rénovation de l'éclairage public ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » d'un montant de 657 627 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230227-lmc1H10629H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/02/2023
Date de Publication : 27/02/2023